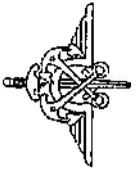


"à consulter seulement dans les cas où une construction dégrade au décret ainsi que dans les cas douteux"

<p>Zone primaire : <input type="checkbox"/></p> <p>Zone secondaire rectangulaire : <input type="checkbox"/></p> <p>Cotes maximales (en mètres NGF) à ne pas dépasser : 132 138</p> <p>NGF = Nivellement Général de la France</p> <p>Echelle du plan : - longueur (X) : 10000 - hauteur (Y) : 1000</p>	
<p>REMARQUE : l'environnement est pris en l'état, au jour de l'établissement de ces servitudes, sans qu'aucune mise en conformité des obstacles existants ne soit envisagée.</p>	
<p>Centre radioélectrique de : SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON ANFR n°091 008 0003</p> <p>longitude : 002°14' 22" E</p> <p>latitude : 48°36' 45" N</p> <p>altitude : 96 mètres NGF</p> <p>hauteur du support : 83 mètres hors sol</p> <p>hauteur antenne : 60 mètres hors sol</p>	
<p>ESID d'Ile-de-France</p> <p>Base des Loges</p> <p>8 avenue du président Kennedy</p> <p>BP 40202</p> <p>78102 ST GERMAIN-EN-LAYE CEDEX</p> <p>AUTORITE A CONSULTER :</p>	
<p>91552 - SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON</p> <p>COMMUNES SOUS SERVITUDES</p>	
<p>SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON (ESSONNE)</p> <p>Détail de la zone primaire et secondaire au départ de la station de :</p> <p>Approuvé par décret en date du 26 Novembre 2012</p> <p>Publié au JO n°0277 du 28 Novembre 2012</p> <p><b>SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES</b></p> <p>MINISTERE DE LA DEFENSE</p> <p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DIRECTION INTERARMES DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION</p> <p>Date : 14/12/2010</p> <p>N° : 10-12/01_1</p>	



ÉTAT-MAJOR DE ZONE  
DE DÉFENSE DE PARIS



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
DISTRIBUTION RESTREINTE

Saint-Germain-en-Laye, le 27 JAN. 2016  
N° 50043 / DEF/EMA/EMZD PARIS/DOPS/BP/DR

SAINT GERMAIN EN LAYE  
08 FEV. 2016  
Copies →  
27 JAN. 2016

Division opérations  
Bureaux de protection des installations

ARRÊTÉ DU 27 JAN. 2016  
PORTANT ABROGATION D'UNE ZONE PROTÉGÉE

Le général de corps d'armée Bruno LE RAY  
officier général de zone de défense et de sécurité de Paris  
gouverneur militaire de Paris,  
commandant la zone terre Ile-de-France.

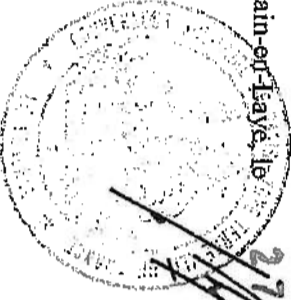
- Vu le Code de la Défense, partie réglementaire II, titre VI - Protection des installations militaires;
- Vu l'article 413-7 du code pénal;
- Vu les articles R413-1 à R413-5 du code pénal;
- Vu la décision d'abrogation n° 389/DEF/EMAT/OAIT/BTSD/59/DR en date du 16 décembre 2015, du général chef d'état-major de l'armée de Terre.

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 : L'arrêté de création de zone protégée n° 2691/RTD/EM/BSA/SECU. I/DR du 18/12/2000 portant création de la zone protégée de l'emprise du quartier Laroche, située sur le territoire de la Zone Terre Ile-de-France, communes de Saint-Germain les Arpajon (91290) et d'Ollainville (91290), canton d'Arpajon, département de l'Essonne est abrogé.

ARTICLE 2 : Le commandant d'armes de la garnison de Montlhéry est chargé de l'exécution du présent arrêté.

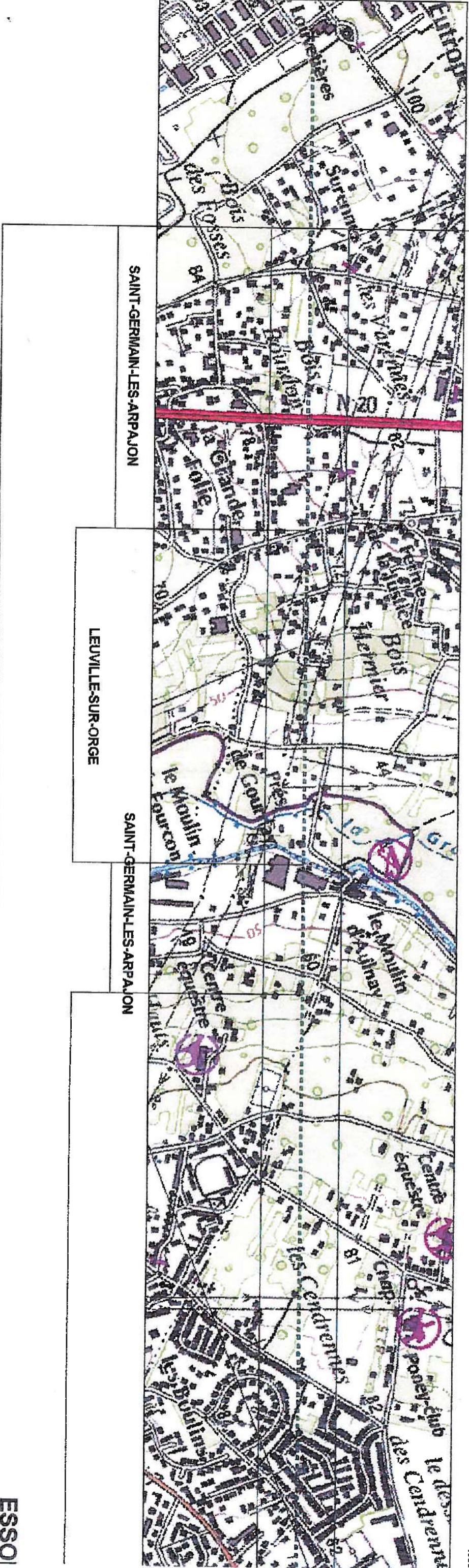
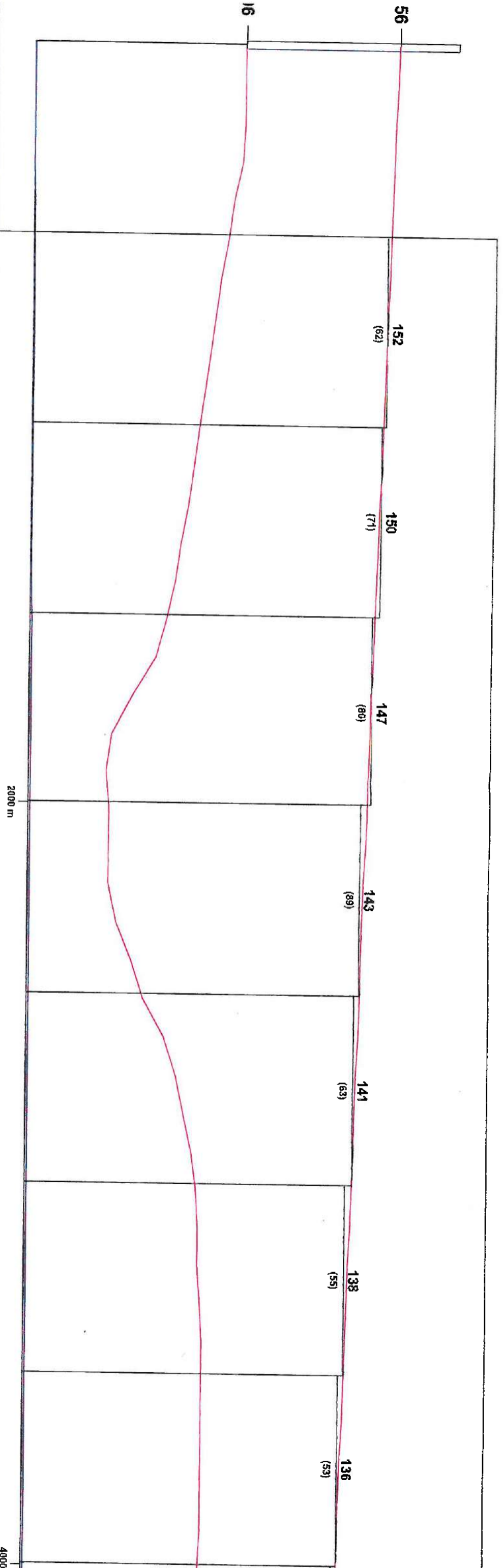
Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 27 JAN. 2016



Vous plan de situation des servitudes  
radiodiffusées contre les obstacles  
au départ de la station de  
SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

"à consulter seulement dans les cas où  
une construction déroge au décret ainsi  
que dans les cas douteux"

Zone spéciale d





Liberté - Égalité - Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE LA DEFENSE

Date : 14/12/2010

N° : 10-12/01



DIRECTION INTERARMÉES  
DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURE  
ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

# SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES

Approuvé par décret en date du 26 Novembre 2012  
Publié au JO n°0277 du 28 Novembre 2012

Faisceau hertzien de :  
SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON (ESSONNE)  
à  
VERT-LE-GRAND-Aérodrome (ESSONNE)

## COMMUNES SOUS SERVITUDES

- 91103 - BRETAGNY-SUR-ORGE
- 91332 - LEUDEVILLE
- 91333 - LEUVILLE-SUR-ORGE
- 91552 - SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON
- 91648 - VERT-LE-GRAND

Centre radioélectrique de :  
SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON  
ANFR n°091 008 0003

longitude : 002°14' 22" E  
latitude : 48°36' 45" N  
altitude : 96 mètres NGF

hauteur du support : 83 mètres hors sol  
hauteur antenne : 60 mètres hors sol

Centre radioélectrique de :  
VERT-LE-GRAND-Aérodrome  
ANFR n°091.057.0001

longitude : 002°20' 26" E  
latitude : 48°35' 13" N  
altitude : 86 mètres NGF

hauteur du support : 37 mètres hors sol  
hauteur antenne : 32 mètres hors sol

### AUTORITE A CONSULTER :

ESID d'île-de-France  
Base des Loges  
8 avenue du président Kennedy  
BP 40202  
78102 ST GERMAIN-EN-LAYE

Echelle du plan :

- longueur (X) : 10000
- hauteur (Y) : 1500

REMARQUE :

Cotes maximales (en mètres NGF)

à ne pas dépasser :

NGF = Nivellement Général de la France

Zone spéciale de dégagement :

132	138
-----	-----

diverses installations électriques et protection  
contre les perturbations électromagnétiques  
à l'issue de l'opération de Béhague au Camp

PT 1 910 10301

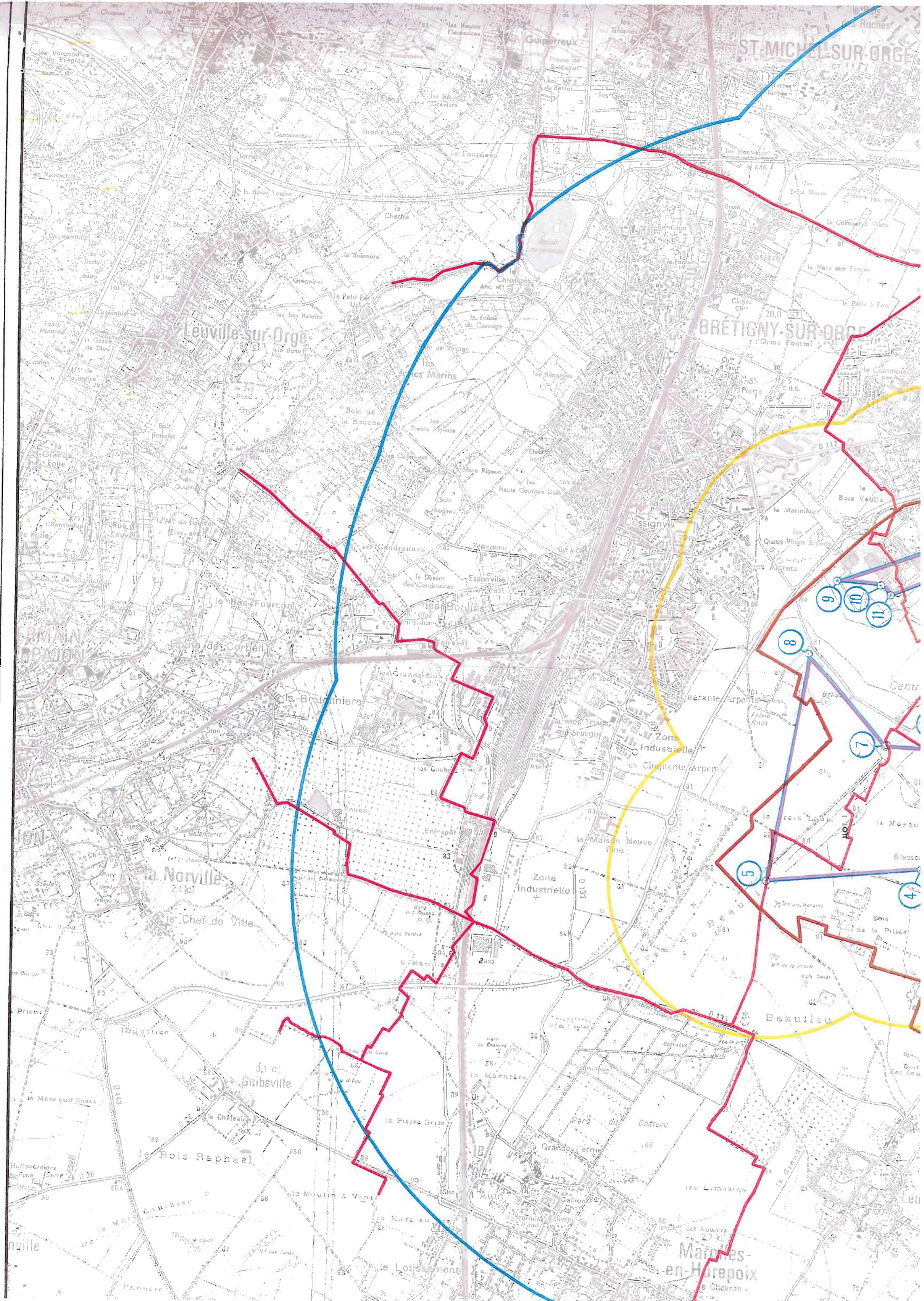
# INSTALLATIONS CENTRE D'ESSAIS en VOL

- 1 ILS - Localizer
- 2 Starter SSIS E/R VHF
- 3 Plate forme régulation compas
- 4 Radars en essais
- 5 ILS Middle Marker
- 6 ILS Glide
- 7 Starter SSIS E/R VHF
- 8 Radars en essais
- 9 Radars en essais
- 10 Emission / Réception HF et Télémesure
- 11 Tour de contrôle fac-similé HF-VHF-UHF
- 12 Radars en essais
- 13 Radar secondaire - Emission VHF / UHF
- 14 Centre Emission / Réception VHF / UHF
- 15 Relais hertziens - Emission VHF
- 16 Radars en essais
- 17 Radars secondaires en essais
- 18 Radar d'aérodrome Marconi S650 enterré
- 19 Radar d'aérodrome ANT PS/1E enterré
- 20 PAR 70 Radar d'atterrissage Emission / Réception VHF / UHF
- 21 Gonio VHF
- 22 Station mobile : Radar de poursuite Poulpe Radar de trajectographie Adour, version Sampan. Station réception (mesure) BRAHM 1 & 2 - BIGORRE
- 23 Radar BEARN trajectographie
- 24 Station de trajectographie Strada E/R HF
- 25 Centre de réception VHF-UHF
- 26 Centre émission/réception HF BLU
- 27 Centre émission/réception HF BLU
- 28 Zone d'essai radio émission/réception

## INSTALLATIONS ARMEE de l'AIR

- A Station hertzienne principale

- ZONE DE GARDE RADIOELECTRIQUE (R: 1000 m)
- ZONE DE PROTECTION RADIOELECTRIQUE (R: 3000 m)
- LIMITE DE L'AERODROME
- LIMITES DE COMMUNE
- LIMITES DES ILOTS



ST-MICHEL-SUR-ORGE

Leuville-sur-Orge

BREIGNY-SUR-ORGE

BERMAIN  
PAJON

la Norville

Guiberive

le Bois Raphael

Marolles-  
en-Harepoix

9  
10  
11

8

7

5

4